

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Juin 2010

L'an deux mille dix, **le 14 Juin 2010**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 9 Juin 2010, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1/- Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme**
- 2/- Parking mairie : attribution du marché de travaux**
- 3/- Parking mairie : mission de coordination sécurité**
- 4/- Soccer : attribution du marché de conception**
- 5/- Acquisition de matériels : semoir engrais et graines, broyeur accotement**
- 6/- Lotissement Les Jardins Du Raize : Eclairage Public**
- 7/- Théâtre de verdure : examen des devis d'installation alimentation électrique**
- 8/- Voirie 2010 : examen des devis.**
- 9/- Amendes de police Répartition 2009**
- 10/- Modification de l'article 1 des statuts du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche**
- 11/ Questions et Informations diverses**

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. MOREL, Mme BOURGES, M. RIGAUDEAU, Mme BRULE, M. COUDRAY, M. DURET, Mme GENDROT, Mme FAYE

Absent excusé : M. CANNIEUX (pouvoir à Mme GENDROT), Mme PITOIS (pouvoir à Bernard Jamet), M. FOUCHER (pouvoir à Solange Bourges), Mlle BELLOCHE Mélanie (pouvoir à Carole GENDROT)

1 seul pouvoir sera pris en compte pour Carole GENDROT (Maurice CANNIEUX).

Membres en exercice : 15 **Présents** : 11 **Votants** : 14

Affichage convocation : 09/06/2010

Secrétaire de séance : Mme BOURGES . M. DURET

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 mai 2010 est adopté (unanimité)**

* **Monsieur le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance (en point 10) :**

- Nouvelle délibération pour adhésion au Syndicat du Bassin Versant de la Seiche.

Décision :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

1 È Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune de Brie

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-13, R 123-19

VU, le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Vitré approuvé en date du 20 février 2007 et complété le 11 septembre 2007

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2009 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01^{er} mars 2010 prescrivant la modification n°1 du PLU

Vu l'arrêté municipal en date du 05 mars 2010 soumettant à enquête publique le projet de modification n°1 du PLU

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur

CONSIDERANT que le Conseil Municipal n'a pas pris en compte l'observation émise à l'enquête publique car elle ne concernait pas la modification proposée,

CONSIDERANT que le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré a émis un avis favorable

CONSIDERANT que le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

CONSIDERANT que le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1. Décide d'approuver le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
2. Déclare que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme :
 - d'un affichage en mairie durant un mois,
 - d'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département,
3. Déclare que, conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Brie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture d'Ille et Vilaine
4. Déclare que la présente délibération sera exécutoire après transmission à Mr le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.

La présente délibération sera transmise au Préfet du département de l'Ille et Vilaine.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Brie pendant un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département.

2 - Parking mairie : attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un appel d'offres a été publié dans le Ouest France du 17 mai 2010 concernant l'aménagement du parking de la mairie.

Sept offres ont été présentées.

L'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de choix suivant :

- la valeur technique pondérée à 50%
- le prix des prestations pondéré à 50%

Le classement des offres se établit tel qu'indiqué au tableau ci-dessous :

1 - Critères techniques		Coefficient	Offre 1 SCREG Ouest	Offre 2 F.T.P.B.	Offre 3 Surcin	Offre 4 S.P.T.P.	Offre 5 T.P.B.	Offre 6 Sauvager T.P.	Offre 7 Lemée T.P.
Pondération 50 %		10.00	8.50	6.50	5.00	7.00	5.00	9.50	8.75
2 - Critères de prix		Moyenne	Offre 1 SCREG Ouest	Offre 2 F.T.P.B.	Offre 3 Surcin	Offre 4 S.P.T.P.	Offre 5 T.P.B.	Offre 6 Sauvager T.P.	Offre 7 Lemée T.P.
Montant de l'offre (€ HT)		75 724.17	72 642.20	79 512.00	93 425.00	77 281.50	67 942.00	71 411.99	67 854.50
Pondération 50%		5.00	5.81	4.00	0.32	4.59	7.06	6.14	7.08
Total pondéré 1 + 2			14.31	10.50	5.32	11.59	12.06	15.64	15.83

SOLUTIONS	SCREG - OUEST	FTPB	SURCIN	SPTP	TPB VITRE	SAUVAGER TP	LEMEE TP
Parvis béton, marches béton, parking est enrobé							
1+2+4+6	49 266.20 €	52 892.00 €	61 801.00 €	49 241.50 €	43 092.00 €	46 540.34 €	42 274.50 €
Parvis béton, marches granit, parking est enrobé							
1+2+5+6	49 491.20 €	52 877.00 €	62 326.00 €	51 191.50 €	43 017.00 €	47 000.54 €	42 274.50 €
Parvis béton, marches granit, parking est dalles engazonnées							
1+2+5+7	51 256.80 €	55 041.00 €	62 470.00 €	54 791.50 €	44 777.00 €	48 286.94 €	44 034.50 €
Parvis granit, marches granit, parking est enrobé							
1+3+5+6	64 247.20 €	65 897.00 €	84 866.00 €	62 811.50 €	58 277.00 €	63 240.54 €	58 374.50 €
Parvis granit, marches granit, parking est dalles engazonnées							
1+3+5+7	66 012.80 €	68 061.00 €	85 010.00 €	66 411.50 €	60 037.00 €	64 526.94 €	60 134.50 €

Le candidat le mieux-disant est l'entreprise Lemée - TP

Il est à noter que le classement reste inchangé quelque soit le choix concernant la finition du parvis et du parking est. La différence est accentuée entre les deux candidats moins-disants en cas de choix de l'option la moins coûteuse.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, note que l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise LEMÉE TP pour un montant toutes options cumulées de 67 854.50€ HT.

Le Conseil Municipal décide ainsi de retenir l'entreprise LEMEE TP pour mettre en œuvre la solution de base plus le parvis en béton, les marches granit et le parking est enrobé pour un montant total de 42 274.50€ HT.

3 - Parking mairie : mission de coordination sécurité

Afin d'assurer la sécurité pendant le chantier de l'aménagement du parking de la mairie, il est nécessaire de nommer un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Monsieur le Maire présente les différentes offres reçues concernant cette mission :

Entreprise	Phase Conception HT	Phase Réalisation HT	Prix Total HT	Prix Total TTC
SOCOTEC 4d, avenue des Peupliers 35517 CESSON SEVIGNE	320.00"	485.00"	805.00"	962.78"
APAVE Avenue de la Croix Verte 35653 LE RHEU	450.00"	1125.00"	1575.00"	1883.70"
OUEST COORDINATION 31, avenue des peupliers 35510 CESSON SEVIGNE	335.00"	1242.50"	1577.50"	1886.69"
BUREAU VERITAS 1/3 RUE Maillard de la Gournerie 35039 RENNES cedex	260.00"	320.00"	580.00"	693.68"
ARCOOS 3, rue Louis Blériot 35235 THORIGNE	253.00"	499.00"	752.00"	899.39"

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de BUREAU VERITAS, pour un montant de 580.00€ HT et 693.68€ TTC.

4 - Soccer : attribution du marché de conception

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation de trois bureaux d'études pour l'établissement d'un rapport de conception relatif à la création d'un terrain de soccer.

Ce rapport de conception doit fournir le plan de la plate-forme, des profils en long et en travers, une estimation du volume de déblais à réaliser, du volume des matériaux à mettre en place et toutes pièces nécessaires à la rédaction de l'appel d'offres de travaux.

Voici les offres reçues :

Entreprise consultée	Réponse	Détails du rapport	Prix HT	Prix TTC
Géomètre JY LABBÉ 7, rue Champ Martin 35 770 VERN SUR SEICHE	Non			
Atelier Bouvier Envirt 12, allée de la Grande Egalonne 35 740 PACE	Oui	Phase d'étude : 1250.00" HT (AVP, PRO, DCE) Options: 1 100.00" HT (ACT, DET, AOR)	1250.00"	
SETUR 16, rue Croix aux Potiers 35 131 CHARTRES DE Bretagne	Oui	Phase d'étude : 4 900.00" HT (AVP, PRO, DCE) Options : 4950.00" HT (DET, AOR)	4 900.00"	5 860.40"

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de l'Atelier BOUVIER Environnement ainsi que l'option de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 2 350.00€ HT.

- M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le placement du futur terrain de soccer. Il propose de placer le terrain de soccer à l'extrémité du nouveau terrain de foot.

Le vote a lieu à mains levées :

Pour : 12
Abstention : 2
Opposition : 0

Décision :

Ainsi, l'emplacement du terrain de Soccer se situera à l'extrémité du nouveau terrain de foot.

5 È Acquisition de matériels : semoir engrais et graines, broyeur accotement

M. COUDRAY ne prend pas part au vote.

✓ Semoir engrais :

M. MOREL présente différents devis :

Entreprise	Description	Prix HT
AJIMATERIEL	Semoir DELIMBE Capacité 70l/120l	758.00" pour le 70l 803.00" pour le 120l
LEROY	Semoir DELIMBE Capacité 70l/120l	552.00" pour le 70l 603.00" pour le 120l
CLAAS	Semoir DELIMBE Capacité 70l/120l	615.00 pour le 70l 670.00" pour le 120l

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de LEROY, à savoir le semoir « DELIMBE » d'une capacité de 120 litres, pour un montant de 603.00€ HT.

✓ Broyeur accotements :

M. MOREL présente différents devis :

Entreprise	Marque	Poids	Largeur	Reprise Girax 1600	Prix HT	Prix final HT
AJIMATERIEL	Girax 1600	800kg	2m	1900" HT	6 900.00"	5 000.00"
LEROY	Devoys . DMF standard	1000kg	2m	Inclus dans le prix	-	5 950.00"
CLAAS	Devoys . DMF standard	1000kg	2m	1200" HT	6 390.00"	5 190.00"
CLAAS	Devoys . DMF polyvalent	670kg	1.80m	1200 " HT	4 985.00"	3 785.00"
CBM	Ferri ZL 200	595kg	2m	3200" HT	7 500.00"	4 300.00"
CLAAS	Agrimaster fp 200	730 KG	2m	1200 " HT	5460 " HT	4260"

Décision :

Compte tenu de ses caractéristiques correspondant aux besoins du service technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de CLAAS, à savoir le broyeur « Devoy » DMF standard pour un prix de 6 390.00€ HT, avec une reprise de l'ancien broyeur de 1 200.00€ HT, soit un coût final de 5 190.00€ HT.

✓ Panneaux de signalisation (triflash sur véhicule) :

M. MOREL présente différents devis :

Entreprise	Point lumineux	hauteur 50 cm	Halogène	Led	Prix HT
Leroy	X	X		X	408.10"
Class	X	X	X		280.00"
				X	545.00"
Weldom	X	X	X		230.00"
				X	370.00"
Girod Avranches	X	X	X	X	380.00"
Panosur	X	X	X		772.60"

Avantage de la led : consommation faible ; ne décharge pas la batterie quand le camion est à l'arrêt.

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir deux panneaux (1 hallogène et 1 led) auprès de WELDOM pour un montant total de 600.00€ HT.

6 - Lotissement Les Jardins du Raize : éclairage public

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mandat de la SDE 35 pour la réalisation de travaux d'éclairage public pour le lotissement Les Jardins du Raize :

ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER Eclairage Public

Montant HT révisé et arrondi	33 500.00"
TVA	6 566.00"
Montant TTC	40 066.00€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES

Dépense subventionnable retenue	33 500.00"
Taux de subvention avec modulation	36.40%
Montant des subventions	12 194.00€
Reste à charge bénéficiaire	27 872.00€

Subventions Eclairage Public :

Communes rurales : 40% modulés du montant HT des travaux d'extension ou rénovation complète

Communes urbaines : 20% modulés du montant HT des travaux d'extension ou rénovation complète

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour le lotissement Les Jardins du Raize.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention pour la réalisation des travaux de éclairage public pour le Lotissement les Jardins du Raize.

7 - Théâtre de verdure : examen des devis d'installation alimentation électrique

M. MOREL présente au Conseil Municipal deux devis concernant l'installation de l'alimentation électrique au plan d'eau :

Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Yves PELATRE Corps-Nuds	1177.25"	1407.99€
Christophe MICAULT	1390.76"	1663.35€

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de Yves PELATRE pour un montant HT de 1 177.25€ et 1 407.99€

8 - Voirie 2010 : examen des devis.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé le 1^{er} juin 2010 auprès de 6 entreprises.

La date limite de présentation d'une offre était fixée au lundi 14 juin 2010, 12h00.

Sept entreprises ont présenté des devis concernant le programme des travaux de voirie 2010.

Entreprise	CR Le Bois Bouetel-Tricouche HT	Rue du Stade . Bicouche HT	Entrée Lot. La Prairie Bicouche HT	CR Les Ruisseaux-Tricouche HT	CR La Maison Neuve - Tricouche HT	Prix total HT	Prix total TTC
PIGEON TP	7 440.00"	3 202.50"	1 067.50"	5 820.00"	9 070.00"	26 600.00"	31 813.60"
SAUVAGER TP	8 982.00"	3 549.00"	1 183.00"	7 012.00"	10 926.00"	31 652.00"	
SCREG OUEST	8 880.00"	3 360.00"	1 120.00"	6 960.00"	10 840.00"	31 160.00"	37 267.36"
EUROVIA	PAS DE REPONSE						
LEMEE TP	Une réponse par le biais de l'entreprise SERENDIP						
FTPB	8 636.00"	3 339.00"	1 113.00"	6 701.00"	10 430.00"	30 219.00"	
SERENDIP (Lemée TP)	7 580.00"	2 940.00"	980.00"	5 945.00"	9 275.00"	26 720.00"	

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et considérant l'inscription d'un crédit de 45 000.00€ au budget primitif 2010, décide de retenir l'entreprise PIGEON TP pour un montant Hors Taxes de 26 600.00€

9 - Amendes de police Ë Répartition 2009

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général, au cours de sa réunion du 26 avril 2010, a attribué une somme de 2 207.00" à la commune au titre des recettes des amendes de police pour l'aménagement de la rue de Bretagne.

Décision :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal la somme proposée au titre des recettes des amendes de police et s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

10 Ë Modification de l'article 1 des statuts du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche

La préfecture a souhaité que le comité syndical de la Seiche délibère à nouveau sur l'adhésion de nouvelles communes car deux communes supplémentaires avaient sollicité leur adhésion avant le comité syndical qui s'est tenu le 08 mars 2010. (ces deux communes n'avaient pas prévenu le Syndicat auparavant). De ce fait, il est demandé aux 19 communes de délibérer pour modifier l'article 1 des statuts afin de permettre l'adhésion des 15 communes qui l'ont sollicitée.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche.

11. Questions et informations diverses

- Subvention SDE pour l'éclairage du parking de la mairie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une promesse de subvention d'un montant de 2 569.84" du SDE 35 a été accordée à la commune pour la réalisation de l'éclairage public du parking, travaux réalisés par la SDEL de Janzé (coût travaux : 7 059.85" et 8 443.58" TTC).

- Toilettes sèches

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la pose des toilettes sèches au plan d'eau a été réalisée la journée du 02 juin 2010.

Pour ce faire, un appel d'offres a été lancé au préalable pour la location d'un tracto-pelle ; un devis a été signé avec l'entreprise Houssais de Corps-Nuds pour un montant de 660.00" HT et 789.36" TTC (10h de pelleteuse 20T). Par ailleurs, l'entreprise Houssais a fourni les matériaux nécessaires aux travaux, à savoir 15t de gravier 16/31.5 à 14.50" /t et 2t de sable 2x4 à 24" /t.

- **Abribus**

Un nouveau devis a été fourni par M. Calmon de la société Abri Services :

Article	Prix HT
Abri Type Altos 450- avec retour 1mètre +banc	4 300.00"
Accessoires : cadre horaire	250.00"
Retour 1m	450.00"
Pose hors raccordement et réfection	1 252.00"
TOTAL HT	6 252.000

Etat Actuel



Proposition de la commission environnement



Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société Abri-services d'un montant de 6 252.00€ HT et valide la proposition de la commission environnement du 07/06/2010 quant à l'emplacement de ce nouvel abribus. Le coloris de l'abribus sera identique aux lampadaires.

- **Compte-rendu Roumanie 2009.**

Séance levée à : 23h30.

Prochaine séance le :

Signature du registre par les conseillers municipaux présents :

JAMET Bernard	ROBERT Patrick	FOUILLET Marie-Françoise	MOREL André
BOURGES Solange	PITTOIS Nadine	RIGAUDEAU Gérard	BELLOCHE Mélanie
BRULÉ Maryline	CANNIEUX Maurice	COUDRAY Jean-Louis	DURET Patrick
FAYE Céline	FOUCHER Jean-Jacques	GENDROT Carole	